



VILLE DE GRAMAT

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

**CONSEIL MUNICIPAL
18 FEVRIER 2026**



Introduction

1. **Eléments de contexte macro-économique**
 - 1.1 L'International et l'Europe
 - 1.2 Le contexte national
2. **Le contexte financier et budgétaire des collectivités locales**
 - 2.1 La situation financière des collectivités locales en 2025
 - 2.2 Les principales mesures de la Loi de finances 2026 concernant les collectivités locales
3. **La situation et le contexte de la Commune de Gramat**
 - 3.1 La situation démographique
 - 3.2 Un rôle affirmé de centralité territoriale
 - 3.3 Habitat et dynamiques résidentielles
 - 3.4 Situation économique et sociale
4. **L'analyse budgétaire rétrospective de la Commune**
 - 4.1 Les efforts engagés pour restaurer la capacité financière
 - 4.2 L'épargne brute restaurée et consolidée
 - 4.3 Les tendances et perspectives prises en compte pour le budget 2026
5. **Les recettes de fonctionnement de la Commune**
 - 5.1 La fiscalité directe
 - 5.2 La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et autres participations et dotations – Chapitre 74
 - 5.3 Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)
 - 5.4 Les produits des services et autres produits de gestion courante
 - 5.5 Les produits exceptionnels
 - 5.6 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection 2026
 - 5.7 Bilan prospectif des recettes 2026
6. **Les dépenses de fonctionnement de la Collectivité**
 - 6.1 Les charges à caractère général et autres charges de gestion courante
 - 6.2 Les charges liées aux différents fluides
 - 6.3 Les charges de personnel
 - 6.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement et perspectives 2026
 - 6.5 Bilan prospectif des dépenses 2026
7. **L'endettement de la Commune**
 - 7.1 L'évolution de l'encours de dette
 - 7.2 La solvabilité de la Commune
8. **Le financement des investissements**
 - 8.1 Les épargnes de la Commune
 - 8.2 Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)
9. **Les budgets annexes**
 - 9.1 Le budget annexe du Cinéma municipal « L'Atelier »
 - 9.2 Le budget annexe Eau et Assainissement
 - 9.3 Le budget annexe de la résidence de tourisme « Les Ségalières »

INTRODUCTION

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est obligatoire pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants. Il a pour objectif d'informer les élus locaux sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront proposées dans le budget primitif.

Il doit faire l'objet d'un débat au sein de l'Assemblée délibérante dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif portant sur :

- l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- les orientations budgétaires envisagées et l'évolution des niveaux d'épargne ;
- les engagements et le plan pluriannuel d'investissements ;
- la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport d'orientation budgétaire s'appuie sur les données des Comptes Administratifs (CA) des années antérieures, essentiellement de 2022 à 2025 (*les données du CA de l'année 2025 ne sont pas définitives à la date de rédaction de ce document*).

1. ELEMENTS DE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

1.1 L'international et l'Europe

Après le rebond observé en 2021 et 2022, l'économie mondiale connaît un net ralentissement sous l'effet du durcissement des politiques monétaires et du maintien de prix énergétiques élevés. Selon l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) et le FMI (Fonds Monétaire International), la croissance mondiale passerait de 3,3 % en 2024 à 2,9 % en 2025 et 2026, soit un niveau inférieur à celui d'avant la crise sanitaire. Les dynamiques régionales demeurent hétérogènes, y compris au sein de l'Union économique européenne où l'Allemagne reste pénalisée par les coûts énergétiques et ses tensions industrielles, tandis que l'Espagne bénéficie encore du soutien du tourisme et des fonds européens.

À l'échelle mondiale, la croissance américaine ralentit fortement, la Chine et l'Inde demeurent des moteurs, malgré un essoufflement progressif de l'économie chinoise.

À l'échelle internationale, le retour des rapports de force, la montée des tensions commerciales et la hausse des droits de douane freinent les échanges internationaux, leur progression pourrait rester limitée à moyen terme, contribuant à un environnement économique mondial incertain.

1.2 Le contexte national

Dans ce contexte international dégradé, l'économie française évolue à un rythme modéré.

L'élaboration du budget 2026 s'inscrit dans un environnement économique paradoxal avec une inflation qui se normalise mais des finances publiques nationales en situation de forte tension.

➤ Croissance et inflation : un ralentissement marqué

En 2025, la croissance du PIB devrait atteindre + 0,9 %, fortement freinée par les mesures commerciales américaines et le climat d'incertitude prolongée.

En 2026, la croissance s'établirait à + 1 %. Cette atonie pèse sur les recettes dynamiques de l'État et limite ses capacités de soutien aux territoires.

L'inflation (au sens de l'Indice des Prix à la Consommation) en 2025 est estimée à + 1,1 % en moyenne annuelle (après + 2,0 % en 2024). Ce net ralentissement s'explique essentiellement par le repli des prix de l'énergie. Les prix de l'électricité ont fortement reculé en février 2025, tandis que le cours du pétrole a chuté en avril 2025.

En 2026, l'inflation se stabiliserait autour de + 1,3 %. Cette hausse s'expliquerait essentiellement par une moindre baisse des prix de l'énergie et ce après les fortes baisses des prix de l'électricité et du pétrole intervenues en 2025. L'inflation sous-jacente, qui exclut les prix de l'énergie de son calcul, se stabiliserait à +1,4 %.

Si cela freine la dérive des coûts des fournitures, cela limite aussi mécaniquement la revalorisation des bases fiscales.

➤ Evolution des taux d'intérêt

Malgré une légère baisse des taux directeurs de la BCE (Banque Centrale Européenne), les taux d'emprunt pour les collectivités restent stables sur un plateau haut (entre 2,8 % et 3,3 % selon les durées) avec de nouvelles perspectives de progression jusqu'à 4 % en 2028.

Le coût de la dette reste donc un point de vigilance pour les nouveaux projets des collectivités.

2. LE CONTEXTE FINANCIER ET BUDGETAIRES DES COLLECTIVITES LOCALES

2.1 La situation financière des collectivités locales en 2025

Les dépenses de fonctionnement des communes françaises ont continué d'augmenter, mais à un rythme un peu plus lent que les années précédentes, en lien avec l'inflation plus faible.

Pour les communes de 3 500 à 5 000 habitants, l'augmentation est estimée autour de + 3,1 % à + 4 % environ.

Les dépenses croissent chaque année mais moins vite qu'avant (par exemple comparé à 2022-2023).

Cette progression traduit notamment la poursuite des pressions sur les coûts salariaux (augmentation du taux de la CNRACL, Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) et les achats, même si l'énergie et d'autres charges ont ralenti leur croissance par rapport aux années précédentes.

Les recettes de fonctionnement augmentent aussi en 2025, mais moins vite que les dépenses. La croissance des recettes des communes de la strate 3 500 à 5 000 habitants, est estimée à environ + 3,5 %.

L'observatoire des finances et de la gestion publique locale note une épargne brute souvent en baisse pour plusieurs strates de population de communes, surtout chez les plus petites.

Les marges de manœuvres budgétaires et la capacité d'investissement des communes de la strate de Gramat sont limitées.

2.2 Les principales mesures de la loi de finances 2026 concernant les collectivités locales

➤ La contribution à l'effort de redressement du déficit public national

L'État doit ramener son déficit public, de 5,4 % du PIB en 2025, sous la barre des 5 % du PIB en 2026 (4,7 %). Cet impératif national dicte les orientations du Projet de Loi de Finances (PLF) 2026, avec un effort de redressement global demandé aux collectivités territoriales.

Dans le texte initial du projet de loi de finances, l'impact cumulé des prélèvements de l'État pour les collectivités se traduisait par une ponction de près de 7,2 milliards d'euros en 2026. Cet effort considérable, qui s'ajoute aux contributions déjà appliquées depuis plus de dix ans, apparaît disproportionné et injustifié au regard de la part des collectivités dans la dégradation des comptes publics ; elles ne représentent, en effet, que 8 % de la dette.

Dans le projet de budget 2026, sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité le 23 janvier dernier, il a choisi d'abaisser le montant de la ponction imposée aux collectivités. Mais l'addition reste « extrêmement douloureuse », selon certains élus au sein de l'Association des Maires de France, l'effort demandé aux collectivités en 2026 doit s'élever à "près de 2 milliards d'euros".

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est maintenue à son niveau de 2025 sans indexation sur l'inflation.

Les communes seront finalement exonérées du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico), la Commune de Gramat n'avait pas été concernée en 2025 par ce dispositif.

La fiscalité locale : une dynamique à l'arrêt du fait de la faible revalorisation des bases. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (indexé sur l'inflation de novembre) est estimé à + 0,8 %, après les + 7,1 % de 2023 et + 3,9 % de 2024.

➤ La pression sur la masse salariale (chapitre 012 du budget)

Le PLF prévoit une hausse de la cotisation employeur CNRACL (retraites) de 3 points, soit une charge supplémentaire immédiate non compensée.

De plus, les discussions sur la modernisation de la fonction publique pourraient impacter les avancements et le GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

➤ Le soutien à l'investissement : entre "Fonds vert » et FCTVA

Le gouvernement a confirmé la réduction sensible des crédits du Fond vert (passage de 2,3 Mds€ à 1,9 Md€ au niveau national). L'accès aux subventions pour la transition énergétique sera plus sélectif.

Les modifications initialement envisagées relatives au FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée), que ce soit concernant l'assiette ou le taux, n'ont finalement pas été retenues dans la dernière version du PLF.

➤ Les mesures pour la Commune

Concernant le volet foncier, comme vu précédemment, l'augmentation des bases de l'Etat est prévue à hauteur de 0,8 % (inflation) ce qui devrait limiter la progression de recettes fiscales.

Concernant les dotations de l'Etat, à savoir la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), face aux incertitudes sur la loi de finances, il est proposé de maintenir le périmètre de ces dotations au niveau de 2025.

3. LA SITUATION ET LE CONTEXTE DE LA COMMUNE DE GRAMAT

3.1 Situation démographique

Après une période de décroissance démographique continue observée au cours de la décennie précédente, tant à l'échelle communale qu'à celle du territoire de Cauvaldor, le recensement de 2024 marque une stabilisation du nombre d'habitants sur la commune de Gramat.

La population DGF s'établit à 3 775 habitants, pour une population municipale INSEE de 3 577 habitants en 2026, calculée à partir des données officielles de 2023.

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	3 555	100,0	3 589	100,0	3 496	100,0
0 à 14 ans	470	13,2	427	11,9	396	11,3
15 à 29 ans	462	13,0	464	12,9	444	12,7
30 à 44 ans	498	14,0	454	12,6	510	14,6
45 à 59 ans	747	21,0	734	20,4	636	18,2
60 à 74 ans	673	18,9	798	22,2	757	21,7
75 ans ou plus	706	19,9	712	19,8	754	21,6

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

La période 2011-2022 est caractérisée par une baisse significative de la population des moins de 30 ans, conjuguée à une augmentation des classes d'âge de plus de 60 ans. Cette évolution traduit un déséquilibre progressif de la pyramide des âges, phénomène largement partagé par les petites villes rurales, et accentué à Gramat par les difficultés structurelles de l'économie locale, le départ des jeunes vers les pôles de formation et d'emploi, et une offre d'habitat urbain parfois peu adaptée à l'accueil de nouvelles populations (jeunes ménages, actifs, seniors autonomes).

3.2 Un rôle affirmé de centralité territoriale

Gramat occupe une place structurante au sein de son environnement territorial. La commune représente 7 % de la population de Cauvaldor (47 337 habitants) ainsi qu'une fonction de pôle central au sein de son bassin de vie, composé de 20 communes. Son statut de chef-lieu de canton s'appuie sur une réalité administrative et de services à la population : services scolaires jusqu'au collège, maison de santé pluridisciplinaire, cinéma, salle de spectacles, médiathèque, centre de secours, gare ferroviaire, bureau de poste, ainsi que des équipements sportifs majeurs.

L'activité commerciale et de services constitue également un marqueur fort de centralité, avec environ 120 commerces et services de proximité contribuant à l'attractivité quotidienne de la commune pour l'ensemble du bassin de vie.

3.3 Habitat et dynamiques résidentielles

Le parc de logements de Gramat compte environ 2 300 logements, dont 200 résidences secondaires et près de 400 logements vacants, traduisant à la fois un potentiel de remise sur le marché et des fragilités structurelles.

Les logements sont majoritairement des maisons individuelles (75 %), construites en grande partie entre 1970 et 1990. Près de 70 % des habitants sont propriétaires, ce qui constitue un facteur de stabilité résidentielle, mais implique également des enjeux importants de rénovation énergétique, à engager prioritairement avant 2030.

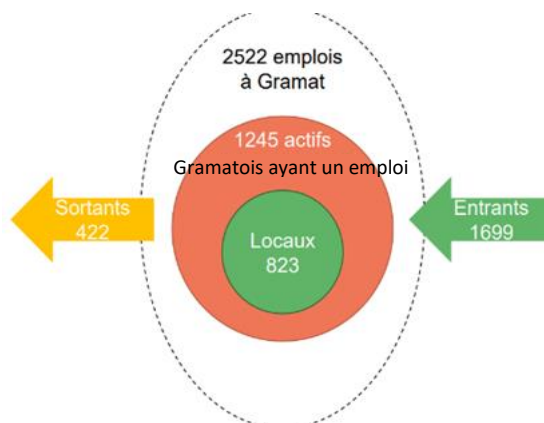
La diminution progressive des capacités foncières prévue dans le futur PLUi-H pourrait limiter la production de logements neufs. Cette contrainte peut toutefois constituer un levier favorable à la requalification du bâti ancien, à la lutte contre la vacance et à la revitalisation du centre urbain.

3.4 Situation économique et sociale

Cauvaldor compte 4 communes qui offrent plus de 1 000 emplois. Il s'agit de Biars-sur-Cère (15,8 % de l'emploi intercommunal), Gramat (14,2 %), Souillac (12,4 %), Saint-Céré (12,1 %). L'ensemble de ces communes concentre ainsi 54,5% de l'emploi proposé sur le territoire.

La commune recense 352 établissements, dont 175 établissements employeurs et près de 177 particuliers employeurs. Le tissu économique est majoritairement composé de petites structures, seules 43 entreprises comptant plus de 10 salariés.

Le nombre d'emplois est en progression depuis plusieurs années, il est passé de 2 400 en 2016 à plus de 2 500 en 2022, répartis principalement entre l'industrie (environ 500 emplois), les commerces et les services (près de 1 000 emplois), l'administration, l'enseignement et les services publics (environ 700 emplois).



Le graphique ci-contre montre que la commune se caractérise, de façon structurelle, par un déséquilibre emploi-habitat marqué :

- 66 % des actifs vivant à Gramat y travaillent et 34 % des actifs exercent leur emploi à l'extérieur, principalement dans les autres communes du bassin de vie gramatois.

- 33 % des emplois existants à Gramat sont occupés par actifs résidant à Gramat ; 67% des emplois sont occupés par des actifs ne résidant pas à Gramat.

Cette situation met en évidence une problématique structurelle d'offre résidentielle sur la Commune qui est à ce jour insuffisamment adaptée aux actifs.

L'activité économique locale a connu une légère progression ces dernières années. La médiane des revenus des ménages fiscaux se situe autour de 22 330 € par an. 47 % des ménages sont non imposables à l'impôt sur le revenu. Le taux de chômage de 7,9 % (source INSEE 2022) reste proche de la moyenne nationale et suit les évolutions conjoncturelles.

4. L'ANALYSE BUDGETAIRE RETROSPECTIVE DE LA COMMUNE

Rappel : les règles de l'équilibre budgétaire :

Comme chaque année, pour qu'il y ait équilibre réel, au budget primitif chaque section doit être votée en équilibre comptable.

Au compte administratif, la section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul, l'excédent constituant alors une recette « potentielle » d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre et devra respecter la condition que le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement hors emprunt.

4.1 Les efforts engagés de restauration de la capacité financière

À partir de 2017, la baisse des recettes liée à la création de Cauvaldor et la hausse des charges de fonctionnement ont fortement réduit l'épargne de la Commune (« effet de ciseau »).

Dès 2020, la commune a engagé une stratégie de redressement financier visant à reconstituer ses marges, malgré des charges structurelles élevées, notamment de personnel.

La crise sanitaire puis la crise énergétique et l'inflation ont freiné cet effort.

En 2023, une forte maîtrise des dépenses, l'aide de l'État (revalorisation des bases de fiscalité) et l'amélioration des recettes ont permis d'amorcer le redressement de l'épargne.

En 2024 et 2025, cette gestion rigoureuse a été poursuivie confirmant la consolidation des finances communales amorcée en 2023. Au final, le résultat cumulé de fonctionnement 2025 reste fortement excédentaire de 1 021 k€.

Le tableau suivant détaille l'évolution des comptes administratifs 2023 à 2025 (anticipé) :

<u>Libellé</u>		<u>CA 2023</u>	<u>CA 2024</u>	<u>CA 2025</u>
<u>RECETTES // FONCTIONNEMENT</u>				
013	Atténuations de charges	17 550 €	11 353 €	38 016 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	286 858 €	319 424 €	272 195 €
73	Impôts et taxes	2 346 709 €	2 472 981 €	2 473 390 €
74	Dotations et participations	1 154 655 €	1 108 030 €	1 183 303 €
75	Autres produits de gestion courante	186 003 €	200 725 €	208 936 €
76	Produits financiers	10 €	14 €	12 €
77	Produits exceptionnels	101 612 €	77 601 €	146 900 €
78	Reprise sur amortissements, provisions	0 €	2 031 €	688 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	205 857 €	65 987 €	59 511 €
	<i>Sous-total // recettes de fonctionnement</i>	4 299 254	4 258 146 €	4 382 951 €
R002	Excédent de fonctionnement reporté	347 515 €	748 783 €	632 658 €
	➤ TOTAL // RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 646 769 €	5 006 929 €	5 015 609 €

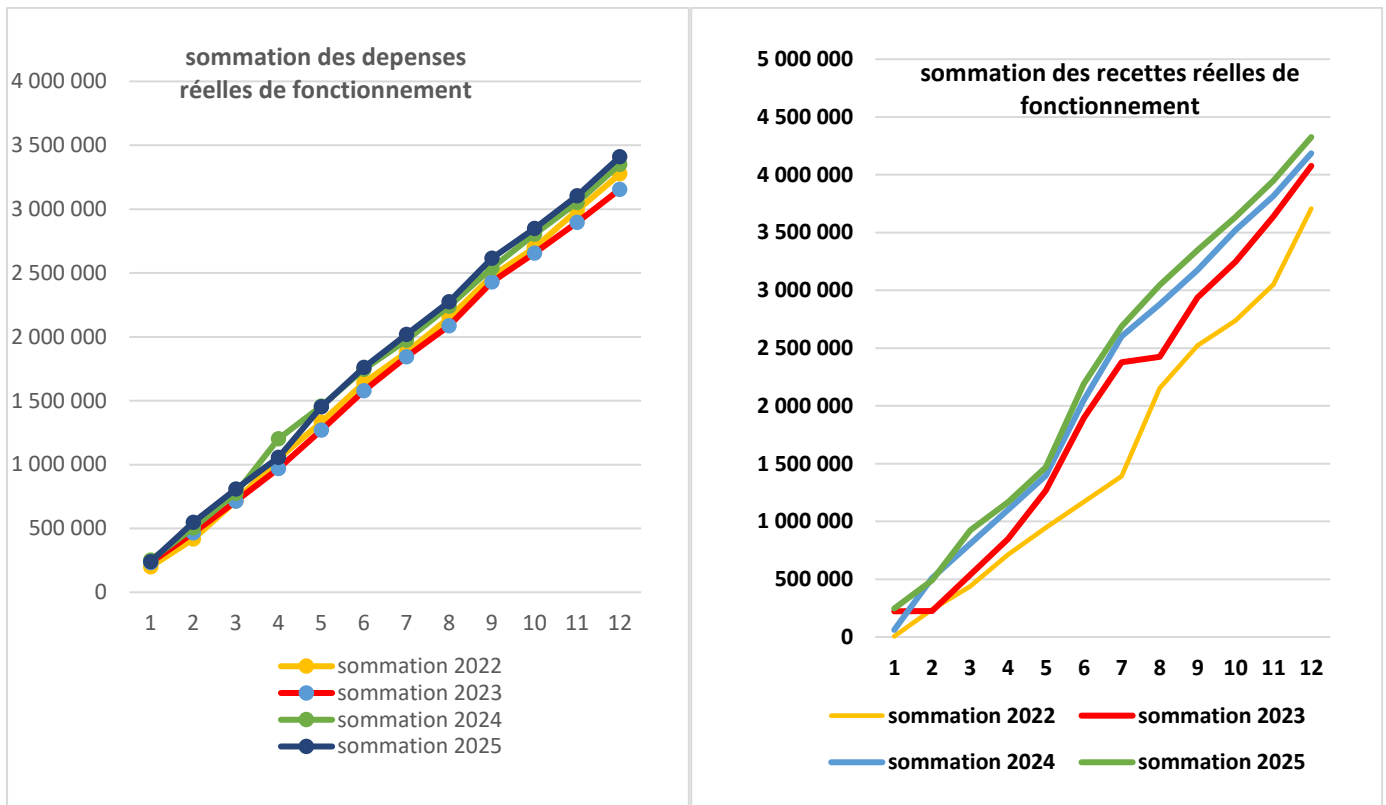
<u>DEPENSES // FONCTIONNEMENT</u>				
011	Charges à caractère général	747 393 €	822 833 €	889 251 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 058 230 €	2 185 009 €	2 176 382 €
014	Atténuation de produits	0 €	0 €	9 761 €
65	Autres charges de gestion courante	253 228 €	328 802 €	337 110 €
66	Charges financières	28 766 €	26 977 €	27 080 €
67	Charges exceptionnelles	77 318 €	3 700 €	0 €
68	Dotations aux provisions pour risques	4 941 €	0 €	0 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	728 109 €	506 950 €	554 414 €
	➤ TOTAL // DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 897 985 €	3 874 271 €	3 993 998 €

Depuis les trois dernières années, la Commune a fortement amélioré ses marges financières. Elle maintient la progression des recettes et une bonne maîtrise de l'évolution des dépenses et ce malgré les hausses des coûts de l'énergie et de la progression des charges de personnel notamment des cotisations CNRACL.

Les évolutions annuelles des dépenses et recettes sont listées ci-après :

<u>Libellé</u>	<u>Écarts 2024 / 2023</u>	<u>Écarts 2025 / 2024</u>
Impôts et taxes - chapitre 73	+ 126 271 €	+ 410 €
Dotations - chapitre 74	- 46 625 €	+ 75 273 €
Produits de service et de gestion - chapitres 70 et 75	+ 47 260 €	- 39 017 €
Produits divers et exceptionnels	- 28 200 €	+ 94 618 €
Total Recettes Réelles :	+ 98 706 €	+ 131 284 €
Evolution	+ 2 %	+ 3%
Écart masse salariale – chapitre 12	+ 126 800 €	- 8 630 €
Charges générales et courantes – chapitres 11 et 65	+ 151 000 €	+ 74 730 €
Charges financières	- 1 790 €	+ 103 €
Charges diverses et exceptionnelles	-78 560 €	+ 6 061 €
Total Dépenses Réelles :	+ 197 450 €	+ 72 264 €
Evolution	+ 6 %	+ 2%

Les courbes suivantes montrent l'évolution mensuelle des recettes « réelles » et des dépenses « réelles » (hors transfert d'ordre) comparativement aux années précédentes.



4.2 L'épargne brute restaurée et consolidée

L'objectif initial de restauration de la capacité de financement de la Commune est donc atteint avec des marges financières d'épargne brute suffisantes pour assurer la gestion budgétaire des années futures et ce en couvrant le remboursement annuel du capital d'emprunt s'élevant, à ce jour, à 176 k€.

Désormais l'excédent dégagé peut être réparti entre le fonds de roulement annuel, excédent de fonctionnement reporté représentant environ 2 mois de couverture financière, et le transfert vers l'investissement, à savoir l'autofinancement, afin d'abonder les projets engagés et futurs du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

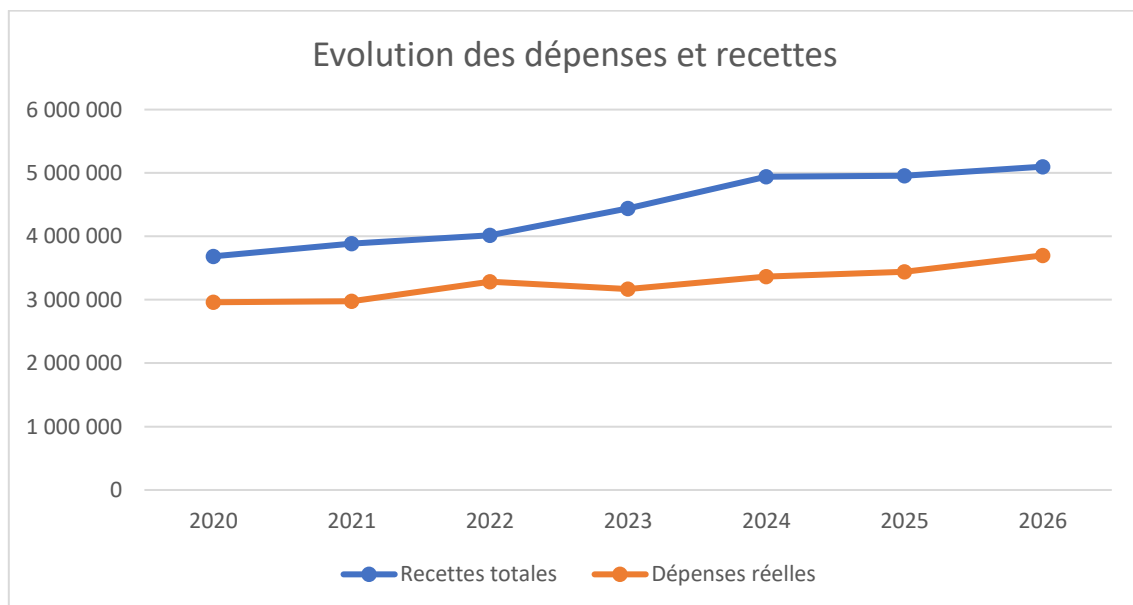
	Compte administratif 2024
Résultat d'exercice 2024	383 875 €
Résultat d'exercice consolidé 2024	1 132 658 €
	Budget primitif 2025
C/1068 : virement définitif à la section d'investissement	500 000 €
R002 : excédent de fonctionnement reporté au BP 2025	632 658 €
Total de l'exercice précédent	1 132 658 €
	Compte administratif 2025 (prévisionnel)
Résultat d'exercice 2025	388 954 €
Résultat d'exercice consolidé 2025	1 021 612 €

Le résultat d'exercice consolidé 2025 permet d'envisager en 2026 un transfert à la section d'investissement de 500 000 €, permettant ainsi d'engager la poursuite du programme pluriannuel d'investissement sans nouvel emprunt en 2026. Le transfert ne sera pas effectué directement via le C/1068 compte-tenu de l'excédent 2025 déjà constaté en investissement. Le solde de 1 021 612 € sera conservé au budget primitif en fonctionnement et pour partie (50 %) affecté au fonds de roulement et l'autre partie (50 %) au virement à la section d'investissement via l'écriture d'ordre du 021/023.

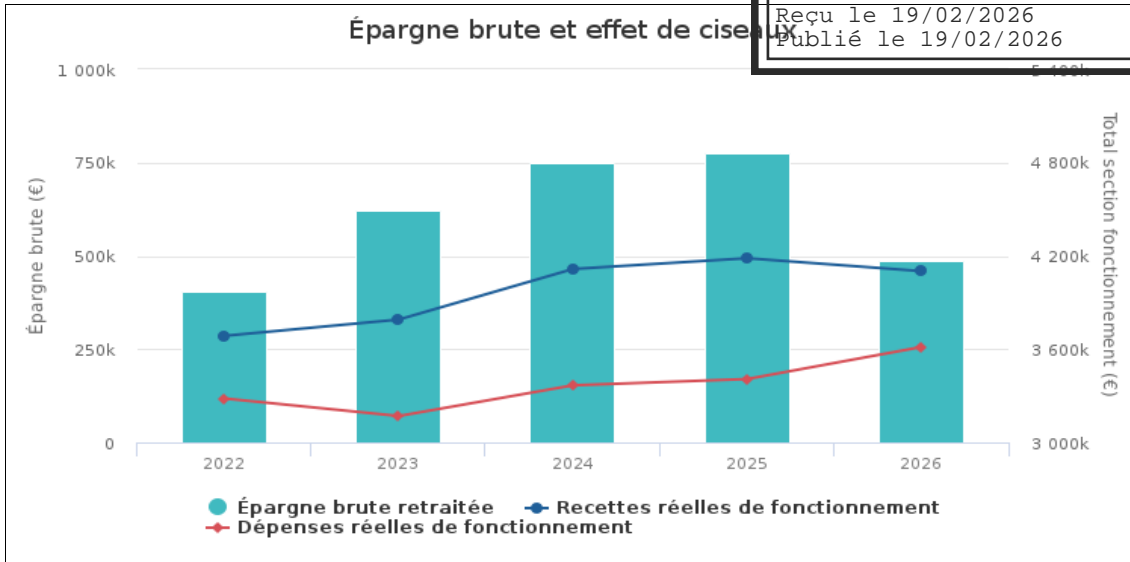
4.3 Les tendances et perspectives prises en compte pour le budget 2026

Le graphique suivant montre l'évolution du bilan financier global depuis 2020 dont la consolidation en termes de recettes (y compris excédent reporté) atteint désormais les 5 M€, tout en conservant un montant de dépenses réelles inférieur à 4 M€.

Le tassement observé en 2026 correspond à l'estimation prudente et à l'anticipation des risques éventuels.



En rétrospective de 2022 à 2026, l'évolution du rapport des recettes* et dépenses réelles, décrit sur la figure suivante, montre la capacité financière de la Collectivité à générer désormais un flux d'épargne brute de l'ordre de 500 k€. Cet objectif sera maintenu pour le budget 2026. À terme, la Collectivité doit maintenir un objectif d'épargne brute a minima de 400 k€.



*Dans ce graphique, les recettes réelles sont exprimées hors excédent reporté.

Conformément aux obligations du rapport d'orientation budgétaire, les perspectives d'évolution des recettes et des dépenses sont, ci-après, présentées. Il s'agit d'évaluations à caractère strictement indicatif.

Les projections ont été établies avec prudence, afin de prévenir toute surestimation des recettes et toute sous-estimation des dépenses. Ainsi, les recettes sont présentées sur la base d'une estimation prudente à la baisse, tandis que les dépenses sont évaluées sur une hypothèse d'évolution en progression.

L'objectif de réalisation, pour le compte administratif 2026, s'inscrit dans la continuité du modèle de gestion financière stable et sécurisé mis en œuvre depuis le début des années 2020. En section de fonctionnement, cela se traduit par un objectif de recettes « réelles » avoisinant 4 M€, tout en veillant à maîtriser les dépenses « réelles » à un niveau inférieur à 3,6 M€.

Cette approche vise à garantir la sécurité et la stabilité financières de la Collectivité, tout en conservant la flexibilité nécessaire pour faire face aux évolutions économiques et aux besoins du service public.

5. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

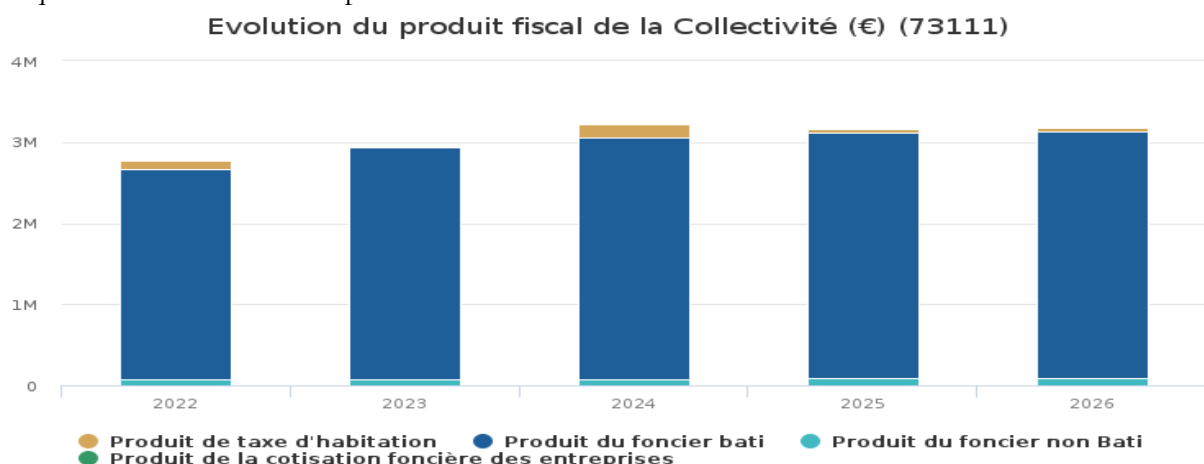
Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 3 % en 2025 mais des effets d'opportunité ont été constatés, qui ne seront pas reconduits en 2026, notamment un rattrapage de la prestation CAF 2024 pour un montant de 28 000 € et une recette exceptionnelle de l'Etat de 24 000 € liée à la compétence petite enfance instaurée au 1^{er} janvier 2025 (qui pourrait, de plus, être à reverser à l'EPCI).

Des recettes exceptionnelles ont été perçues en 2025 liées aux ventes de biens immobiliers.

Cela confirme la nécessité d'envisager une évolution très prudente, en retrait par rapport à 2025.

5.1 La fiscalité directe – Chapitre 73

Le graphique ci-dessous montre le profil d'évolution des ressources fiscales de la Commune :



Pour 2026, le produit fiscal de la commune est estimé à 2 390 000 € soit une évolution de 1 % par rapport à l'exercice 2025, intégrant la revalorisation, par l'Etat, des bases de 0,8 % et un taux d'imposition, à ce jour maintenu constant, de 47,62 %. L'évolution des bases physiques d'imposition est supposée être très peu dynamique.

La part des autres recettes fiscales modulables de la Commune devrait être maintenue constante en 2026. Le reversement de l'EPCI reste d'un montant faible quasi constant de l'ordre de 20 k€.

Dans ces conditions, le potentiel fiscal de la Commune est de 1 024,6 €/habitant, la moyenne du potentiel fiscal des communes de 3 500 à 4 999 habitants est de 1 037 € / habitant.

5.2 La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et autres participations et dotations – Chapitre 74

Ce chapitre est composé notamment des principales dotations de l'Etat :

- La Dotation Forfaitaire (DF) : dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population ; à ce jour au mieux un montant stable est à prévoir.
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : dotation aidant les communes rurales en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie...). Elle est composée de trois fractions : la fraction « bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction « cible », là aussi seul le maintien est probable.
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : cette dotation corrige les écarts des richesses fiscales entre les communes. L'inconnue est totale sur son évolution.

Le total des recettes Dotations et Participations de la Commune se sont établies à 1 183 k€ pour l'exercice 2025, soit une hausse de 7 % par rapport à 2024. Cette augmentation est liée aux effets d'opportunité déjà évoqués concernant la prestation CAF et le versement de l'Etat relatif à la compétence petite enfance.

Compte tenu de ces éléments et des annonces relatives aux dotations de l'Etat en 2026, les montants prévisionnels 2026 sont maintenus constants par rapport à ceux de 2025.

Les recettes sur les autres participations sont également estimées constantes.

En 2026, la Collectivité percevra une participation pour indemniser les frais d'organisation des élections municipales.

5.3 Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Le FPIC a pour objectif de réduire les écarts des richesses fiscales au sein du bloc communal. La Communauté de Communes Cauvaldor devrait être encore bénéficiaire de cette dotation pour un partage à 50 % avec chaque Commune au prorata de sa population et de sa richesse fiscale.

En 2025, la dotation attribuée s'est maintenue au niveau des années antérieures, à savoir 40 k€, ce montant peut être retenu pour 2026.

5.4 Les produits des services et autres produits de gestion courante

D'un montant de 410 k€ en 2023, 425 k€ en 2024 et 481 k€ en 2025, le montant prévisionnel 2026 de ces produits devrait progresser à nouveau avec les recettes de loyers générées par la mise en location des appartements de la Cité Rocamadour.

Les produits de service liés aux redevances des services publics sont évalués, par précaution et prudence, de façon stable, aucune progression n'est anticipée.

5.5 Les produits exceptionnels

Au titre de l'année 2025, les produits exceptionnels, d'un montant de 139 k€, ont progressé en raison des ventes réalisées à l'Hôpital Louis Conte pour son extension et à la Recyclerie de Gramat. Ces recettes exceptionnelles ne seront bien-sûr pas reconduites en 2026.

5.6 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projections 2026

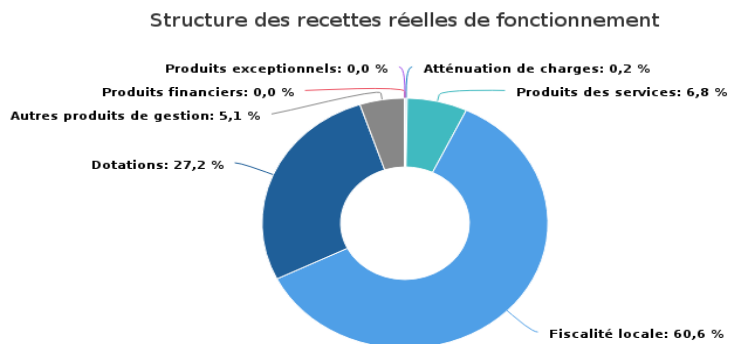
Dans le contexte budgétaire actuel, le principe de prudence et de maîtrise des risques doit être reconduit en matière d'évaluation des recettes, en particulier sur les potentialités de recettes réelles d'exploitation et de dotations, tout en visant un objectif supérieur à 4 M€.

In fine, la proposition faite concernant les recettes 2026 se répartit de la manière suivante :

Compte	Libellé	ROB 2026
RECETTES // FONCTIONNEMENT		
013	Atténuations de charges	10 000 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	279 800 €
73	Impôts et taxes	2 485 500 €
74	Dotations et participations	1 116 500 €
75	Autres produits de gestion courante	208 300 €
76	Produits financiers	0 €
77	Produits exceptionnels	1 000 €
78	Reprise sur amortissement, provisions	900 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	88 000 €
<i>Sous-total // recettes de fonctionnement</i>		4 190 000 €
R002	Excédent de fonctionnement reporté	1 021 600 €
Total // recettes de fonctionnement		5 211 600 €

Structure des recettes de fonctionnement :

En 2026, les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 4 101 881 €, soit 1 154 € / habitant, montant équivalent à la moyenne de la strate 3 500 à 5 000 habitants qui est de 1 179 € /habitant.



Les recettes produites par la fiscalité et les dotations et participations représentent plus de 87,8 % des recettes de fonctionnement.

5.7 Bilan prospectif des recettes 2026

Afin que les recettes de fonctionnement du budget 2026 soient complètes, il convient d'ajouter à la somme des 4 101 881 €, les éléments suivants :

- Les opérations d'ordre de transfert entre section (chap. 042) pour 88 k€ ;
- L'excédent de fonctionnement reporté 2025 (R002) à hauteur de 1 021 k€ ; qui permettra d'abonder le virement en section d'investissement pour un montant prévisionnel de 500 000 €.

Soit un total prévisionnel pour les recettes de fonctionnement 2026 arrondi à 5 211 600 k€.

6. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

Une part significative des dépenses de la Commune est constituée de dépenses structurelles obligatoires dont les dépenses de personnel, d'engagements contractuels et de contraintes externes à la collectivité (obligations réglementaires).

Ces dépenses de fonctionnement dites rigides ne sont pas nécessairement problématiques, dès lors que les finances de la Commune sont saines. La part des dépenses de fonctionnement « rigides » de la Commune (personnel, atténuations et charges financières) se maintient à un taux inférieur à 70 % et reste stable autour de 65 %.

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses réelles de fonctionnement rigides	65 %	65 %	65 %	64 %	63 %

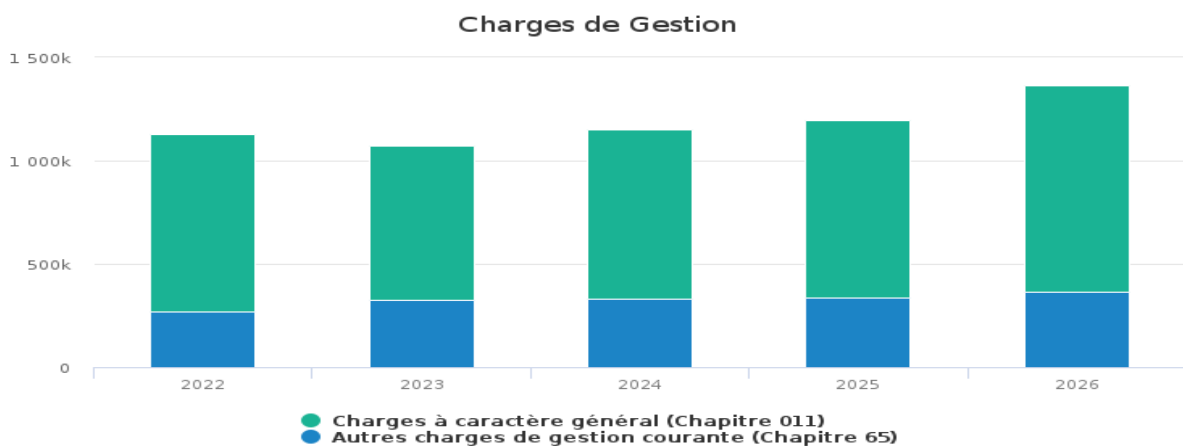
Comme vu précédemment, l'évaluation pour le budget primitif se doit d'être effectuée avec prudence afin d'anticiper le risque d'inflation et des dépenses imprévues, néanmoins l'objectif de réalisation des dépenses réelles devra être maintenu à 3,6 M€.

6.1 Les charges à caractère général et autres charges de gestion courante

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de gestion de la commune avec une projection jusqu'en 2026. En 2025, elles représentaient 35,06 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. Dans la projection 2026, elles pourraient atteindre 36,81 % du total de cette même section.

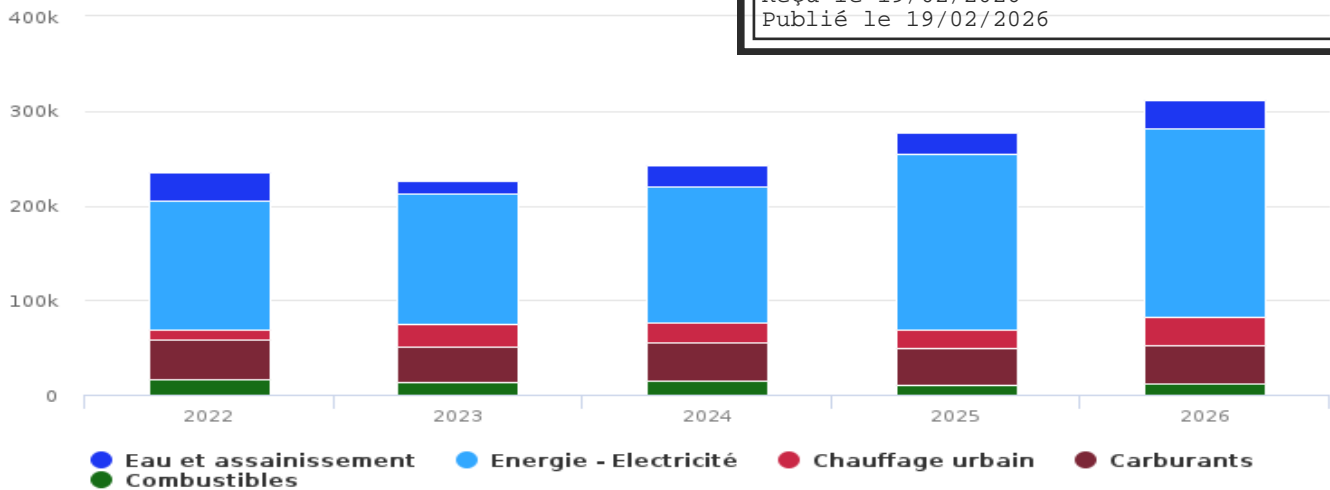
La progression entre 2023 et 2025 reste essentiellement liée à la hausse des coûts de l'énergie et aux dépenses liées aux prestations de contrôle obligatoires réalisées.

Les projections 2026 anticipent, notamment, le risque d'inflation (1,3 %), la poursuite des contrôles obligatoires à réaliser et un complément d'activité visé par les travaux d'entretien de la Commune.



6.2 Les charges liées aux différents fluides

Le graphique ci-après présente les évolutions des dépenses liées aux fluides de 2022 à 2026 :



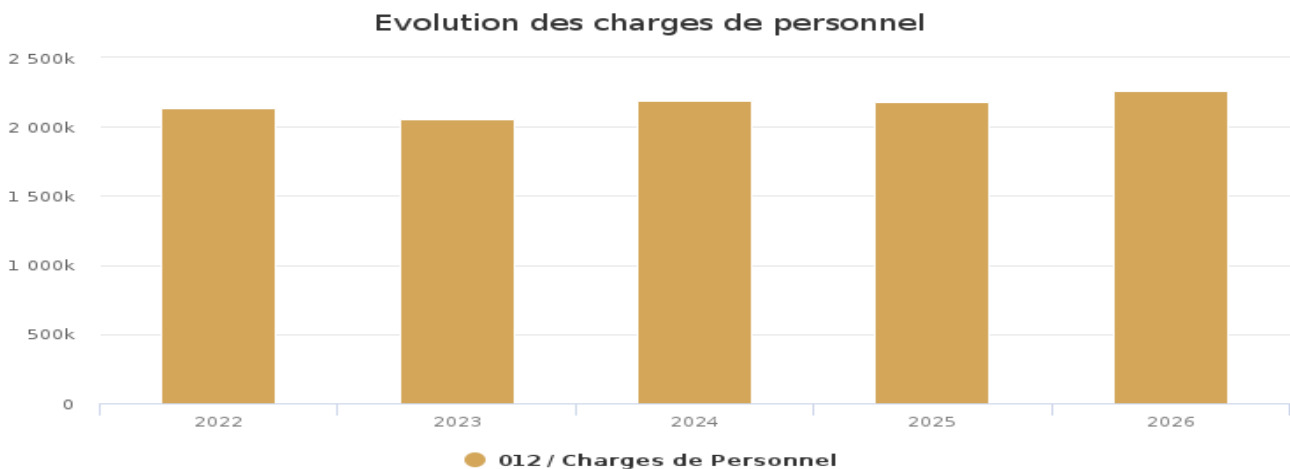
On constate que les dépenses en électricité ont progressé de façon significative, + 43 k€.

Cette progression s'explique pour partie par le taux de TVA passé de 5,5 % à 20 % sur la part abonnement et par l'augmentation de la consommation d'énergie électrique.

L'électricité consommée a augmenté en raison de nouveaux équipements utilisés tel que le dojo mais également en raison des choix opérés en matière énergétique avec l'installation de pompes à chaleur dans les locaux de la Mairie. On observe également une hausse significative au stade.

6.3 Les charges de personnel

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de personnel de 2022 à 2026 :



On note la stabilité des dépenses de personnel entre 2024 et 2025. Cela s'explique notamment par les arrêts pour raison médicale de plusieurs agents, notamment au sein des services techniques et dont la rémunération est passée à demi traitement au bout de 3 mois d'absence ou qui ont perçu directement les indemnités journalières de la sécurité sociale pour les agents contractuels.

En 2026, les charges de personnel progresseront par rapport à 2025, en raison de la reprise ou du remplacement des agents absents précédemment évoqués.

Une progression est également annoncée avec une nouvelle augmentation du taux de CNRACL. En effet, chaque année, de 2025 jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront de 3 points. De 31,65 % jusqu'en 2024, le taux de cotisation CNRACL atteindra 43,65 % au 1^{er} janvier 2028.

La Collectivité a l'obligation de réaliser un état des lieux du régime indemnitaire tout les 4 ans, ce sera le cas en 2026.

6.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement et perspectives 2026

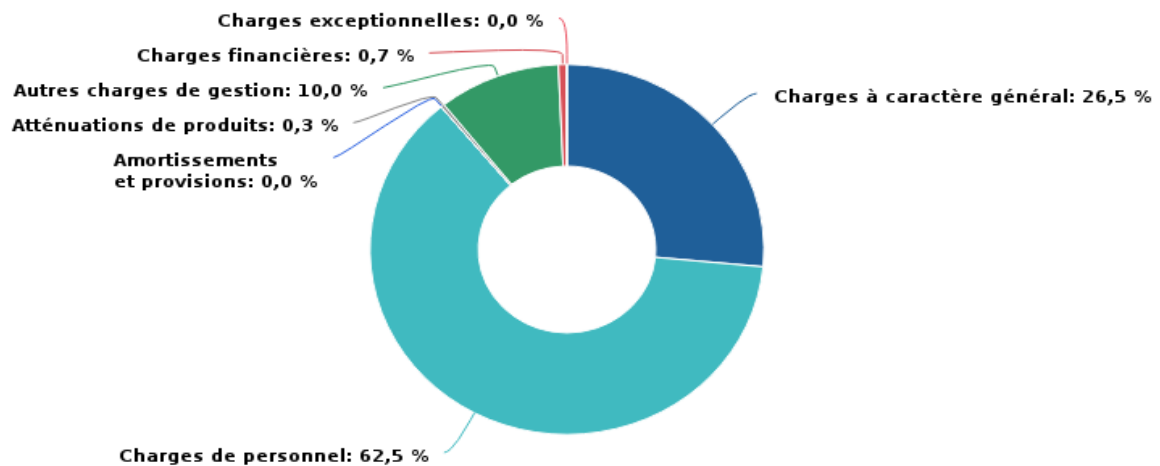
Ainsi, pour l'exercice 2026, il est proposé une répartition des dépenses de la façon suivante :

Compte	Libellé	ROB 2026
DEPENSES // FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 002 500 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 280 000 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	10 000 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	362 500 €
66	CHARGES FINANCIERES	25 600 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000 €
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	15 000 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	500 000 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 011 000 €* 500 k€ au titre de l'excédent 2025 et 500 k€ au titre de l'excédent prévisionnel 2026.
SOUS-TOTAL // DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 211 600 €
D002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 €
TOTAL // DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 211 600 €

En prenant en compte ce niveau de prévisions budgétaires pour l'exercice 2026, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 3 700 000 €, soit 1 035 € / hab., in fine L'objectif recherché sur la gestion des dépenses réelles sera de rester à un niveau inférieur à 1 000 €/habitant

La structure des dépenses de fonctionnement :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



6.5 Bilan prospectif des dépenses 2026

Le niveau des dépenses réelles 2026 est estimé à 3 700 k€. Afin que notre budget de fonctionnement soit à l'équilibre, il est donc nécessaire d'ajouter les montants suivants :

- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chap. 042) pour 500 k€ ;
- Le virement à la section d'investissement (chap. 023) pour 1 011 k€.

Soit un total pour les dépenses de fonctionnement 2026 arrondi à 5 211 600 k€.

7. L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

7.1 L'évolution de l'encours de dette

La Commune présente en janvier 2026 un encours de dette de 2 366 k€ basé sur les emprunts antérieurs (travaux école C. Brouqui) et l'emprunt contracté en décembre 2021 de 1 500 000 €, dont le droit de tirage a été appliqué en partie sur 2022 (500 k€) et en totalité fin 2023 (1 000 k€) :

Année (au 1 ^{er} janv.)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours de dette	2 301 170 €	1 944 633 €	1 557 001 €	1 843 700 €	2 714 211 €	2 517 886 €	2 366 335 €
Capital remboursé	333 333 €	363 399 €	194 099 €	104 955 €	173 162 €	174 714 €	176 285 €
Intérêt de la dette	23 204 €	24 233 €	19 202 €	24 534 €	23 163 €	27 656 €	25 605 €

En 2026, le total du capital remboursé est de 176 k€ annuels.

Le montant des intérêts de la dette, de 25 k€, ne présente pas de risque et est tout à fait compatible avec le budget de fonctionnement.

Avec 2,366 M€ d'encours, le taux de dette par habitant de Gramat reste raisonnable à 661 €/hab.

Pour un montant d'épargne brute fixé à un objectif minimum de 400 k€/an, et compte tenu de la durée de vie moyenne de la dette de 15 ans calculée pour nos communes, la capacité d'emprunt théorique de la Commune ressortirait autour de 3,5 M€, un niveau qui représente un taux de 930 €/hab., valeur usuelle des communes de la même strate.

La situation actuelle, avec un taux inférieur à 700 €/hab., est donc saine. Elle permet d'absorber un éventuel risque de baisse de l'épargne en période de crise budgétaire et offre la capacité de souscrire un nouvel emprunt.

À ce jour, le programme d'investissement présenté a été établi sur la base d'un financement issu de la capacité d'épargne brute annuelle fixée à minima à 400 k€, des subventions associées et d'une capacité d'emprunt supplémentaire qui pourrait être mobilisée en 2027 ou au plus tard en 2028.

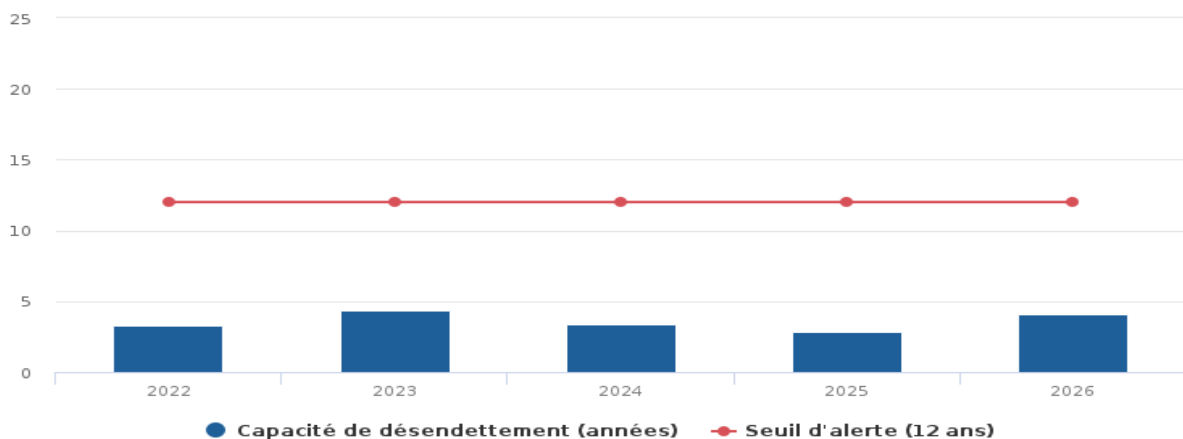
7.2 La solvabilité de la Commune

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la Commune et son épargne brute. Concrètement, elle représente le nombre d'années que mettrait la Commune à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de l'épargne dégagée sur sa section de fonctionnement.

Le seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Pour information, la capacité moyenne de désendettement d'une commune française se situe aux alentours de 5 années en 2025.

Sur la base du résultat de fin 2025, la Commune de Gramat disposerait d'une capacité de désendettement d'une durée de 4 ans en 2026.

Capacité de désendettement de la collectivité



8. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

8.1 Les épargnes de la Commune

L'**épargne brute** correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (impôts, dotations, produits des services...) et les dépenses réelles de fonctionnement (charges de personnel, énergie, entretien, subventions, etc.).

Elle mesure la capacité de la Commune à dégager des ressources pour financer ses investissements et rembourser sa dette. Une épargne brute positive traduit une situation financière saine.

L'épargne nette est obtenue après déduction, de l'épargne brute, du remboursement annuel du capital de la dette. Elle représente la marge de manœuvre financière réellement disponible pour financer de nouveaux projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

L'**épargne brute** sert donc à financer :

- le remboursement du capital de la dette inscrit dans les dépenses d'investissement ;
- le besoin en autofinancement des différents investissements.

La situation de fin 2022 et ses risques inflationnistes avait conduit la Collectivité à mettre en place une stratégie stricte de contrôle de gestion dont l'objectif visait à recréer un fonds de roulement et à reconstituer une épargne suffisante pour dégager, après remboursement des emprunts, une capacité d'autofinancement de l'investissement.

Ce résultat a été consolidé en 2024, avec en plus une croissance satisfaisante des recettes réelles dont la stabilité apparaît plutôt pérenne. Dans ces conditions, un volant d'épargne brute de l'ordre de 500 k€, a minima de 400 k€, est possible sur la durée, avec une marge de 100 k€ intégrée dans les dépenses afin de pouvoir gérer annuellement la variabilité des achats.

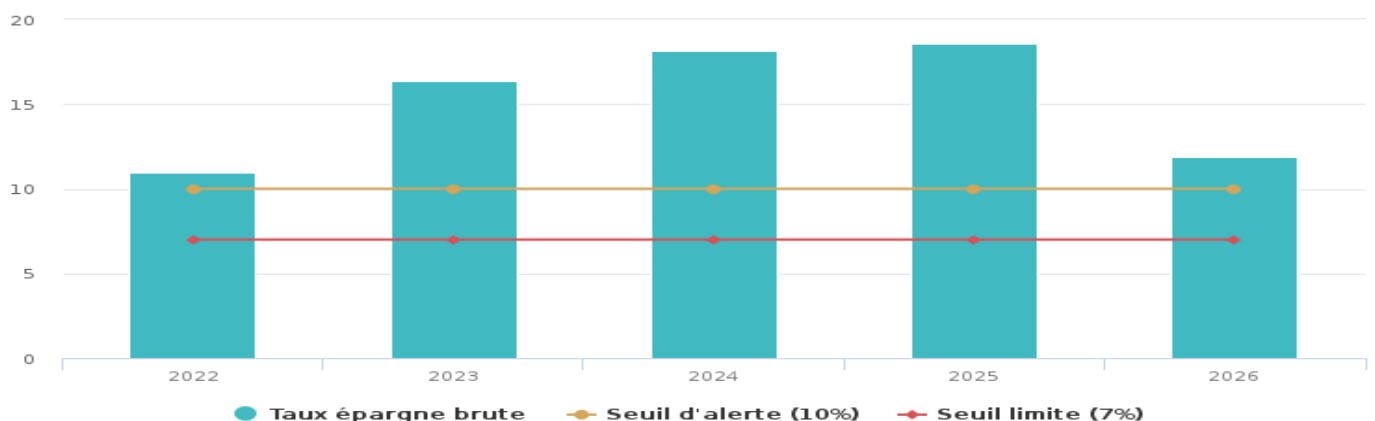
Le taux correspondant au rapport entre épargne brute et dépenses globales définit la performance budgétaire d'épargne de la Commune. Un taux inférieur à 10 % correspond à un premier avertissement car en dessous de ce seuil, la Commune n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne. Un second seuil d'alerte est établi à 7 %. Celui-ci représente le seuil critique et limite où la Commune ne dégage plus suffisamment d'épargne afin de rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Le tableau et graphique ci-dessous montrent que pour Gramat ce taux se situe en 2025 à 18,5 %,

Le taux moyen d'épargne brute des Communes françaises reste à 15,6 % (DGCL-Données DGFIP 2024).

Année	2022	2023	2024	2025
Epargne brute	402 941 €	620 438 €	748 146 €	777 101 €
Taux d'épargne brute %	10,93 %	16,37 %	18,18 %	18,57 %

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



8.2 Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

La Collectivité a désormais la capacité de réaliser le programme de travaux ambitieux préparé au cours des deux dernières années. Le volume d'investissement conséquent que cela représente nécessite désormais une attention renforcée sur la maîtrise des coûts de ces opérations. Au-delà de la période 2028, une étude devra être menée afin d'anticiper la capacité financière future de la Collectivité.

Pour l'année 2026, le dossier prioritaire est celui de la finalisation des travaux du bâtiment école élémentaire de Clément Brouqui, couplé à la construction d'un nouveau restaurant scolaire. L'importance du montant a nécessité de scinder l'opération en deux tranches pour optimiser les subventions, notamment de la DETR.

À l'issue de la consultation des entreprises, le coût prévisionnel global de l'opération (tranche ferme + tranche conditionnelle) a dû être réévalué de plus de 30 % à la suite d'une erreur de l'équipe de maîtrise d'œuvre, portant le montant global de l'opération à 1 855 800 € HT, soit 2 226 000 € TTC. À ce jour, des négociations sont engagées avec les entreprises pour obtenir des baisses de coûts et un complément de DETR est sollicité, afin d'atténuer l'impact financier pour la Collectivité.

Autre projet phare 2026, **l'opération de rénovation du pôle culturel**, après différentes études et une estimation atteignant près de 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC, le coût global pour une opération garantissant la pérennisation et l'amélioration fonctionnelle des usages, se stabiliserait définitivement à un montant de 438 000 € HT, soit 525 600 € TTC.

Les autres dossiers en cours ou engagés sont : le programme de rénovation de l'éclairage public, la réfection des appartements de la « Cité Rocamadour », la rénovation de l'Orgue de l'église Saint-Pierre, la restauration de la Tour de l'Horloge, la réhabilitation du Moulin du Saut, la réhabilitation du Monument aux Morts, le complément du parking du gymnase.

L'ensemble de ces dossiers, auquel s'ajoute le fonds de concours à verser à Cauvaldor pour financer la partie qualitative des travaux de voirie de la rue Coste Caude, est à inscrire aux budgets primitifs 2026 et 2027.

De son côté, l'EPCI Cauvaldor a engagé, en 2024, la réfection du gymnase de Gramat dont la fin des travaux est prévue au printemps 2026 et en 2025, le programme sur l'habitat OPAH-RU.

Les travaux de la place du Foirail (dépendant de Cauvaldor) sont toujours en attente ; après 4 années de report, les études de maîtrise d'œuvre devraient être lancées en 2026 à partir des pré-études de programme validées par la Commune.

Ces investissements sont prévus dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) du budget principal de la Commune dont le montant est porté à 6 M€ (TTC) sur la période 2026-2028. Son financement est assuré par le montant restant de l'emprunt réalisé en 2021, une épargne brute annuelle a minima de l'ordre de 400 k€ comme exposé précédemment, des amortissements, différentes subventions afférentes aux projets communaux et un nouvel emprunt à réaliser à compter de 2027.

Ainsi, ces éléments se décomposent en trois domaines :

- les travaux, immobilisations et réparations courants, pour la plupart en lien avec les Services Techniques Municipaux ;
- les projets phare d'investissement 2026 relatifs aux travaux de l'école - restaurant scolaire et du pôle culturel ;
- les autres projets en cours.

Total des projets (TTC)	2026	2027	2028
DEPENSES			
Voirie et travaux espace public	100 000	100 000	100 000
Réparation patrimoine immobilier	100 000	100 000	100 000
Travaux et achats communaux récurrents	100 000	100 000	145 000
Eclairage public	50 000	60 000	30 000
Pôle culturel	300 000	225 000	
Moulin du Saut	66 000	78 000	
Pôle scolaire Clément Brouqui (complément travaux école et cantine)	1 000 000	1 226 000	
OPAH-RU (Participation de la Commune = 25%)	25 000	25 000	25 000
Tour de l'Horloge		271 000	
Eclairage de la Halle et de l'église St Pierre	159 000		
Réparation de l'orgue de l'église	61 000		
Place du foirail (1 M€ Cauvaldor- participation Gramat)			400 000
Résidence les Ségalières (budget séparé 200 k€)			
Pôle artistique Louis Mazet		50 000	50 000
Pôle social réparations			100 000
Remboursement des emprunts en cours	176 000	174 000	174 000
Remboursement nouvel emprunt (2027/2028)			30 000
Subvention d'équipements (assainissement, Cauvaldor)	56 000	56 000	56 000
Opérations d'ordre	60 000	60 000	70 000
Total annuel	2 253 000	2 525 000	1 280 000

9. LES BUDGETS ANNEXES

La Commune dispose actuellement de 3 budgets annexes : le budget annexe eau et assainissement (M49), le budget annexe du cinéma municipal (M4) et le budget annexe de la résidence de tourisme « Les Ségalières » (M4).

9.1 Le budget annexe du Cinéma municipal « L'Atelier »

Après la chute importante du chiffre d'affaires due à la crise du COVID (2020-2021), le cinéma avait retrouvé en 2024 un nombre d'entrées très satisfaisant avec un produit des recettes d'entrées proche de 100 k€. Une conjoncture négative, au niveau national en France, a conduit à l'été 2025 à une baisse de l'ordre de - 20 % de la fréquentation, qui s'est également appliquée aux autres cinémas locaux. La baisse financière a été quasiment proportionnelle à l'évolution de la fréquentation.

Ci-après, les chiffres liés à la fréquentation de l'établissement de 2019 à 2025 :

Année :	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Entrées :	19 078	5 527	8 016	15 667	17 683	18 699	15 246
Recettes :	88 k€	38 k€	47 k€	82 k€	96 k€	97,4 k€	85,5 k€

La gestion des dépenses 2025 à hauteur de 190 k€ a toutefois permis de rester cohérent avec les recettes, intégrant à la baisse le volume des coûts de location des films, et assurant ainsi l'équilibre de l'exercice en s'appuyant sur l'excédent antérieur.

Pour l'exercice 2026, il en sera de même sur le budget de fonctionnement qui sera recherché à périmètre constant, au niveau de recettes proche de celui du réalisé attendu sur 2025.

Ces prévisions intègrent les dépenses liées à l'organisation de la 5^{ie} édition du Festival de cinéma programmé les 5, 6 et 7 juin 2026.

Le tableau suivant fournit le compte administratif 2025 « anticipé » et la proposition de budget 2026 :

AR Prefecture

046-214601288-20260218-2026_03-DE

Reçu le 19/02/2026

Publié le 19/02/2026

Compte	Libellé	BP 2025 (euros)	CA 2025 (euros)	ROB 2026 (euros)
RECETTES // FONCTIONNEMENT				
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 000,00	472,00	1 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES et VENTES DIVERSES	90 000,00	84 430,72	90 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	14 000,00	5 570,00	8 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 200,00	1 181,28	1 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	56 000,00	55 059,00	70 000,00
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS	100,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL // RECETTES REELLES (R)		162 300,00	146 713,00	170 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	8 500,00	8 359,28	8 360,00
SOUS-TOTAL // RECETTES OPERATIONS D'ORDRE (O)		8 500,00	8 359,28	8 360,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (R+O)		170 800,00	155 072,28	178 360,00
R002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	54 676,41	54 676,41	20 221,00
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		225 476,41	209 748,69	198 581,00
DEPENSES // FONCTIONNEMENT				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	93 000,00	69 254,70	75 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	88 000,00	87 676,18	88 941,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00	9,35	100,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	700,00	59,00	500,00
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	50,00	0,00	0,00
022	DEPENSES IMPREVUES	6 980,71	0,00	0,00
SOUS-TOTAL // DEPENSES REELLES (R)		188 830,71	156 999,23	164 541,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 045,70	0,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	32 600,00	32 527,83	34 040,00
SOUS-TOTAL // DEPENSES OPERATIONS D'ORDRE (O)		36 645,70	32 527,83	34 040,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (R+O)		225 476,41	189 527,06	198 581,00

Le budget d'investissement est resté positif fin 2025 de 115 k€ ; la prévision budgétaire 2026 envisage un montant disponible de l'ordre de 140 k€ qui sera consacré au projet de rénovation de la partie cinéma du pôle culturel correspondant au hall d'accueil et à l'installation d'une billetterie automatique.

Compte	Libellé	BP 2025 (euros)	CA 2025 (euros)	ROB 2026 (euros)
RECETTES // INVESTISSEMENT				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL // RECETTES REELLES (R)		0,00	0,00	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT	4 045,70	0,00	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	32 600,00	32 527,83	34 040,00
SOUS-TOTAL // RECETTES OPERATIONS D'ORDRE (O)		36 645,70	32 527,83	34 040,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (R+O)		36 645,70	32 527,83	34 040,00

R001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	92 651,97	92 651,97	115 118,00
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		129 297,67	125 179,80	149 158,00
DEPENSES // INVESTISSEMENT				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	120 797,67	1 701,66	140 798,00
SOUS-TOTAL // DEPENSES REELLES (R)		120 797,67	1 701,66	140 798,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	8 500,00	8 359,28	8 360,00
SOUS-TOTAL // DEPENSES OPERATIONS D'ORDRE (O)		8 500,00	8 359,28	8 360,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (R+O)		129 297,67	10 060,94	149 158,00

9.2 Le budget annexe Eau et Assainissement

Le résultat de fonctionnement cumulé attendu pour la fin d'exercice 2025 est estimé à 414 k€. Ce dernier sera reporté en totalité en fonctionnement 2026 afin de pallier les risques financiers liés aux nouveaux calculs de redevances introduits fin 2025.

Le budget de fonctionnement 2026 est maintenu à périmètre comparable au budget primitif de l'année précédente.

Compte	Libellé	BP 2025 (euros)	CA 2025 (euros)	ROB 2026 (euros)
RECETTES // FONCTIONNEMENT				
70	PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	335 000,00	260 730,17	300 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	50 621,15	50 621,15	50 000,00
SOUS-TOTAL // RECETTES REELLES (R)		385 621,15	311 351,32	350 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	20 650,00	35 585,64	20 000,00
SOUS-TOTAL // RECETTES OPERATIONS D'ORDRE (O)		20 650,00	35 585,64	20 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (R+O)		406 271,15	346 936,96	370 000,00
R002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	376 806,64	376 806,64	414 692,00
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		783 077,79	723 743,60	784 692,00
DEPENSES // FONCTIONNEMENT				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	214 000,00	55 063,95	250 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	60 000,00	59 776,99	80 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	70 000,00	65 101,23	80 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00	0,00	2 000,00
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	500,00	0,00	500,00
022	DEPENSES IMPREVUES	25 500,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL // DEPENSES REELLES (R)		371 500,00	179 942,17	412 500,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	281 577,79	0,00	242 192,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	130 000,00	129 637,82	130 000,00
SOUS-TOTAL // DEPENSES OPERATIONS D'ORDRE (O)		411 577,79	129 637,82	372 192,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (R+O)		783 077,79	309 579,99	784 692,00
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		783 077,79	309 579,99	784 692,00

En investissement, l'année 2025 s'est concentrée sur la rénovation de la station d'épuration et le renouvellement ou la réparation de portions du réseau d'alimentation en eau potable (minimisation des fuites et traitement des CVM), ainsi que les études des opérations à engager, telles que la mise en séparatif des réseaux assainissement rue des artisans, pour un montant total de projets de 730 k€.

Au-delà des dépenses réalisées de 470 k€, il restera un montant de 260 k€ de facturations prévues en Restes à Réaliser (RAR) pour début 2026.

En 2026, il est prévu d'engager les dossiers de mise en conformité réglementaire suivants :

- Achever la mise en conformité de la station d'épuration des eaux usées (STEP) et de ses équipements pour un montant de 300 k€.
- Engagement du projet « rue des artisans » visant à la séparation des réseaux pluvial/eaux usées et de la refonte du réseau d'alimentation en eau potable (besoin industriel), ainsi que la création du bassin d'infiltration des eaux pluviales visant à réguler le débit allant vers la STEP, pour un montant proche de 1 100 k€.
- Etudes et renouvellement d'une partie des réseaux secondaires, avec prise en compte des diagnostics CVM (Seyquet, Soulié, Lengrau, Molières, ...).
- Engagement des études du porteur principal ouest pour une 1^{ère} phase de travaux traitant la portion allant de Longayrie à La Ginestie.
- Etude relative au génie civil du château d'eau du Pied de Jacou.

Le solde d'exécution en investissement fin 2025 étant attendu à 1 255 k€, il sera donc envisageable de réaliser la part de ces nouveaux travaux pour un montant d'engagement proche de 1 700 k€.

Enfin, le schéma directeur concernant l'Eau et l'Assainissement étant très conséquent et estimé à ce jour à plus de 5 M€ sur 10 ans, il est important de noter qu'il ne pourra se faire qu'en plusieurs phases pluriannuelles en fonction des priorités issues de l'Agence de l'eau (technique) et de l'ARS (règles et fonctions sanitaires).

Compte	Libellé	BP 2025 (euros)	CA 2025 (euros)	ROB 2026 (euros)
RECETTES // INVESTISSEMENT				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	204 500,00	200 000,00	5 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	38 806,25	38 806,25	138 806,00
27	AUTRES IMMOB. FINANCIERES	5 000,00	0,00	5 000,00
SOUS-TOTAL // RECETTES REELLES (R)		248 306,25	238 806,25	148 806,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT	281 577,79	0,00	242 192,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	130 000,00	129 637,82	130 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000,00	0,00	1 000,00
SOUS-TOTAL // RECETTES OPERATIONS D'ORDRE (O)		416 577,79	129 637,82	373 192,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (R+O)		664 884,04	368 444,07	521 998,00
R001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 356 578,31	1 356 578,31	1 255 406,00
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 021 462,35	1 725 022,38	1 777 404,00
DEPENSES // INVESTISSEMENT				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 000,00	10 010,47	60 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	480 000,00	190 973,82	480 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 455 352,49	233 046,42	1 217 404,00
020	DEPENSES IMPREVUES	30 459,86	0,00	0,00
SOUS-TOTAL // DEPENSES REELLES (R)		1 995 812,35	434 030,71	1 757 404,00

AR Prefecture

046-214601288-20260218-2026_03-DE
 Reçu le 19/02/2026
 Publié le 19/02/2026

040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	20 650,00	35 585,64	20 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL // DEPENSES OPERATIONS D'ORDRE (O)		25 650,00	35 585,64	20 000,00
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 021 462,35	469 616,35	1 777 404,00

9.3 Le budget annexe de la résidence de tourisme « Les Ségalières »

Dans le cadre du protocole transactionnel et de l'organisation de gestion à titre commercial, ce budget annexe a connu sa 4^e année d'existence. Le contrat de commercialisation « Lagrange / Grand Bleu » a été réalisé comme attendu pour 280 k€ HT auxquels se sont ajoutés des locations sur la période dite « hors saison » pour 12 k€ directement perçus par la Commune.

Le travail sérieux effectué au niveau des recettes, couplé à une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement (niveau comparable à 2024) a donc permis d'équilibrer les recettes/dépenses réelles et de dégager un résultat en fin d'exercice, excédentaire de 67 k€.

L'année 2026 est la 5^e et dernière année de la convention en cours. Toutefois, compte tenu de la situation nationale du Groupe LAGRANGE et des tendances touristiques en baisse, un budget initial en gestion de risque sur les recettes (- 10 %, part du dernier trimestre conventionné) sera proposé, le niveau des dépenses, comparable à celui de 2025, pouvant être conservé.

Le tableau suivant présente, pour la section de fonctionnement, les résultats 2025 et les prévisions 2026 :

Compte	Libellé	BP 2025 (euros)	CA 2025 (euros)	ROB 2026 (euros)
RECETTES // FONCTIONNEMENT				
13	ATTENUATIONS DE CHARGES	200,00	0,00	200,00
70	PRODUITS DES SERVICES	290 000,00	292 065,64	250 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	500,00	791,94	500,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL // RECETTES REELLES (R)		291 200,00	292 857,58	250 700,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (R+O)		291 200,00	292 857,58	250 700,00
R002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	62 289,48	62 289,48	67 760,00
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		353 489,48	355 147,06	318 460,00
DEPENSES // FONCTIONNEMENT				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	120 000,00	129 206,35	134 260,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	180 170,00	149 059,03	163 600,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 700,00	2,13	5 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	0,00	0,00
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	200,00	37,29	200,00
022	DEPENSES IMPREVUES	21 500,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL // DEPENSES REELLES (R)		327 570,00	278 304,80	303 060,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16 719,48	0,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	9 200,00	9 081,63	15 400,00
SOUS-TOTAL // DEPENSES OPERATIONS D'ORDRE (O)		25 919,48	9 081,63	15 400,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (R+O)		353 489,48	287 386,43	318 460,00

AR Prefecture

046-214601288-20260218-2026_03-DE
Reçu le 19/02/2026
Publié le 19/02/2026

Pour la section d'investissement, la répartition budgétaire proposée ci-dessous est destinée à poursuivre la rénovation progressive des différentes infrastructures et matériels de la résidence et au remboursement annuel du prêt issu du budget principal.

Compte	Libellé	BP 2025 (euros)	CA 2025 (euros)	ROB 2026 (euros)
RECETTES // INVESTISSEMENT				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	35 000,00	35 000,00	0,00
SOUS-TOTAL // RECETTES REELLES (R)		35 000,00	35 000,00	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT	16 719,48	0,00	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	9 200,00	9 081,63	15 400,00
SOUS-TOTAL // RECETTES OPERATIONS D'ORDRE (O)		25 919,48	9 081,63	15 400,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (R+O)		60 919,48	44 081,63	15 400,00
R001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	181 973,27	181 973,27	157 358,00
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		242 892,75	226 054,90	172 758,00
DEPENSES // INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	20 000,00	20 000,00	20 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	183 062,75	48 696,06	132 758,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	39 830,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL // DEPENSES REELLES (R)		242 892,75	68 696,06	152 758,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (R+O)		242 892,75	68 696,06	152 758,00